



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DUMERCREDI 27 MARS 2019 A 18H30**

Etai ent présents : André HEUGHE, Maire, Patrick MANETTI, Mireille GROS-JEAN, Anne-Marie GOURIOU, Jean-Marc TAILLEUR, Franca DI SALVO, Hervé FARDET, Henri ROUSSILLON, Mireille DAINESI, Adjoint, Michèle BONNARD, Joël BARTHEE, Solange HOFFMANN, Patrick POULENAS, Michel AHMED-OUAMEUR, Alain DIVINE, Nadia CHALVIDAN, Luc PIARD, Jacques BAUZA, Marie-Claire GRANIER, Luc ROUSSELOT, Michel BERARDO, Conseillers Municipaux,

Absents excusés :

Pierre SABERT qui donne pouvoir à Jean-Marc TAILLEUR  
Marguerite MAESTRINI qui donne pouvoir à Anne-Marie GOURIOU  
Sylvain REBOUL qui donne pouvoir à André HEUGHE  
Philippe BONNEAUD qui donne pouvoir à Mireille GROS-JEAN  
René RODRIGUEZ qui donne pouvoir à Jacques BAUZA  
Nathalie NURY qui donne pouvoir à Marie-Claire GRANIER

Absents : Stéphanie BOBIN, Karine FERRARO

-----  
Secrétaire de séance : Mireille DAINESI

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2019.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°1 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

« Le Compte Administratif du budget général est détaillé à l'Assemblée municipale considérant que la commission des finances s'est réunie le 25 mars 2019.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré

APPROUVE le Compte Administratif 2018 du budget général joint, qui présente les résultats suivants : »

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	5997033.71
Recettes	6240700.55
Excédent / Déficit reporté	+707735.10
<b>Soit un résultat de</b>	<b>+ 951401.94</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	2122032.30
Recettes	3235805.54
Excédent / Déficit reporté	-661202.19
<b>Soit un solde d'investissement de</b>	<b>+452571.05</b>
Restes à réaliser en dépenses	1319043.01
Restes à réaliser en recettes	191041.31

<b>Soit un solde de restes à réaliser de</b>	<b>-1128001.70</b>
<b>Soit un besoin de financement de</b>	<b>675430.65</b>

M. ROUSSELOT demande à quoi correspond l'audit vidéo. M. MANETTI répond que la mauvaise qualité des caméras existantes surtout par Wifi nécessitait un audit avant d'augmenter l'installation à 10 caméras de plus.

M. BERARDO rappelle que les crédits relatifs à l'étude du pôle culturel, opération 140, manquent ; l'engagement n'a pas été fait pour la totalité alors que la commune est engagée, il manquerait 153000€.

Mme CORDEAU répond qu'effectivement, l'engagement porte jusqu'à l'APD qui fixe définitivement les honoraires du groupement d'architectes, et où les demandes de subventions pourront être délibérées. Effectivement, la somme manquante devra faire l'objet d'une DM.

M. BERARDO reprend sur le budget 2018 dans son ensemble, dit que le résultat est catastrophique, que la CAF Brute en chiffre est très faible, idem pour la capacité de désendettement. Qu'au vu de la ligne d'emprunt qui comprend la gendarmerie, la CAF nette est négative alors qu'en parallèle, l'état des routes est très mauvais.

M. TAILLEUR rétorque qu'en page 12 du ROB, l'analyse du résultat est expliquée très clairement point par point, que la gestion de l'Etat est reportée vers la commune avec moins de recettes, DGF en diminution de 171 000€, que ce bilan devrait s'améliorer en 2019 car c'est ponctuel et non structurel, c'est expliqué. Il poursuit en disant que les banques sont satisfaites des comptes de la commune et sont prêtes à prêter les 3.6M€ supplémentaires pour la gendarmerie.

M. BERARDO montre du doigt la capacité de désendettement évaluée à ce jour à 8,8 ans.

M. ROUSSELOT poursuit que peu de choses ont bougé depuis 2014 ; ça se voit.

M. TAILLEUR indique qu'on doit vendre pas mal de biens comme le terrain de l'Aspre qui rapportera plus d'un million d'euros.

M. MANETTI dit que de toute façon, vous n'êtes jamais d'accord ; quand on restaure ça ne convient pas, comme le pôle culturel.

#### **VOTE DU CA 2018 en l'absence du maire**

**19 VOIX POUR**

**6 VOIX CONTRE (NURY, GRANIER, BAUZA, RODRIGUEZ,  
BERARDO, ROUSSELOT)  
ADOpte A LA MAJORITE**

#### **DOSSIER N°2 – FINANCES - COMPTE DE GESTION 2018 – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

*« Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget général,*

*Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,*

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,*
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*
- 3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

*Vu la commission municipale des finances réunie le 25 mars 2019,*

*Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré*

Adopté le 25/04/2019

DECLARE que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. »

**VOTE DU CG 2018 conforme au CA**

**21 VOIX POUR  
4 VOIX CONTRE (NURY, GRANIER, BAUZA, RODRIGUEZ)  
2 ABSTENTIONS (BERARDO, ROUSSELOT)  
ADOpte A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°3 – FINANCES –VOTE DU RESULTAT 2018 – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

« Après avoir voté le Compte Administratif 2018 du Budget général et constaté son résultat de 951 401.94€,

Considérant le besoin de financement de ce budget de 675430.65 €, restes-à-réaliser compris,

Le Conseil Municipal ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré

APPROUVE l'affectation du résultat 2018 du budget général comme suit :

. 1068 – Excédents capitalisés	675430.65
. 002 – excédent reporté	275971.29 »

**21 VOIX POUR  
6 VOIX CONTRE (NURY, GRANIER, BAUZA, RODRIGUEZ,  
BERARDO, ROUSSELOT)  
ADOpte A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°4 – FINANCES – IMPOTS LOCAUX 2019 – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

« Selon la notification des bases par les services de l'Etat et l'équilibre budgétaire 2019, il est proposé de maintenir les taux des trois taxes locales

La commission des finances s'est réunie le 25 mars 2019.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré

APPROUVE les taux des trois taxes locales comme suit :

**TAXE D'HABITATION**

Bases provisoires : 7 979 000 soit une augmentation de 2.57 % par rapport à 2018

Taux 2018 = 12.99 Taux 2019 proposé = 12.99

Produit attendu = 1 036 472€

**FONCIER BATI**

Bases provisoires : 6 391 000 soit une augmentation de 2 % par rapport à 2018

Taux 2018 = 17.04 Taux 2019 proposé = 17.04

Produit attendu = 1 089 026 €

**FONCIER NON BATI**

Bases provisoires : 168 900 soit une baisse de 1.29% par rapport à 2018

Taux 2018 = 83.28 Taux 2019 proposé = 83.28

Produit attendu = 140 660 €

TOTAL DU PRODUIT ATTENDU = 2 266 158€ soit 2% par rapport à 2018 »

M. TAILLEUR corrige une erreur de montant dans la base du FNB.

**27 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°5 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET GENERAL – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

« Le Budget Primitif 2019 du budget général est présenté à l'Assemblée municipale par chapitres et articles considérant que la commission des finances s'est réunie le 25 mars 2019. Il est rappelé que le budget est voté par chapitres et en investissement, par opérations.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé

Et après en avoir délibéré

APPROUVE le budget primitif 2019 joint, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	6 182 797.97	€
Section d'investissement	5 979 687.11	€ »

**21 VOIX POUR  
6 VOIX CONTRE (NURY, GRANIER, BAUZA, RODRIGUEZ,  
BERARDO, ROUSSELOT)  
ADOpte A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°6 – SUBVENTIONS – TABLEAU ANNUEL DES SUBVENTIONS 2019 – RAPPORTEUR : Henri ROUSSILLON**

« Les subventions annuelles sont proposées à l'assemblée au vu d'un tableau comparatif entre les subventions votées et versées en 2018 et les propositions pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré

APPROUVE les subventions annuelles 2019 suivantes :

ASSOCIATIONS NON SPORTIVES		ASSOCIATIONS SPORTIVES	
A tire d'aile	300	AAPPMA (pêche)	300
ADMR	Attente AG	ATHAC (Taekwondo)	770
ADROR	700	Bad in Roque	Pas de demande
AFM	300	Boule RS	470
Amicale des Pompiers	120	Chasse	200
Amicale du Personnel mairie	22000	Club Taurin	Convention 12500
Amicale employés Collège	200	DOROB	200
Amitiés sans frontières/Franco All	2000	G.des club	Pas de demande
Association St Valentin	Convention	Gym Volontaire	300
Bleuet de France (ONAC)	75	Hand-Ball	2000
Chambre des métiers Vaucluse	0	JSR Athlétisme	450
Club du 3è Age	120	Judo Club	2900
Comité des Fêtes	Déjà voté 3500	Karaté	600
Croix rouge	450	Les Chemins de la Danse	2000
Donneurs du sang	600	Les Clefs du Bien-être	200
FNACA	200	Les Florentines majorettes	400
FNATH	300	Plaisir Foot Roquemaure	Pas de demande
Imagine 84 (banque alimentaire)	700	Roque et Roller	820
Jaugeurs de Lirac	500	Roquemaure Plaisir Foot Jeunes	700
La Cantabella	3000	Rugby club Roquemaure XV	300
Les Amis de la route	120	Stock Cars Club	Pas de demande

Roquemauroise	0	Tennis Club	800
Secours Catholique	270	VOLLEY BALL	600
Service d'écriture publique	720		
Sou des Ecoles	1000	Total assos non sportives	34145
Souvenir Français	120	Total assos sportives	14010
Syndicat AOC LIRAC	350	<b>TOTAL</b>	<b>48155</b>

DIT que les crédits sont prévus au compte 6574 »

M. ROUSSELOT demande pourquoi la hausse de subvention à la Cantabella. M. ROUSSILLON répond qu'il s'agit de les aider à monter un concert le 15 décembre avec la chorale d'Agde.

**27 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°7 – FESTIVITES – SUBVENTION A L'ASSOCIATION ST VALENTIN – RAPPORTEUR : Henri ROUSSILLON**

« En contrepartie de l'encaissement de la régie des droits de place des forains lors de la dernière Fête de la St Valentin de 3910 €, il est proposé de lui reverser le montant sous forme de subvention ; jusqu'alors, c'est la commune qui payait à concurrence les factures.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré

APPROUVE la subvention exceptionnelle de 3910€ à l'association St Valentin,

DIT que les crédits sont prévus au compte 6574 »

**M. BERARDO ne vote pas  
26 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°8 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

« Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs de la collectivité comme suit :

- Ouverture d'un poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, pour le futur DST,
- Ouverture d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet 28H, pour le Relais Assistantes Maternelles,
- Ouverture d'un poste d'attaché, à temps complet, pour le futur DGS,

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré

DECIDE les ouvertures des postes suivants : Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe, Educateur de Jeunes enfants 1<sup>ère</sup> classe TNC 28H, Attaché territorial

CHARGE Monsieur le Maire d'actualiser en conséquence le tableau tel que joint à la présente, »

M. BERARDO demande des nouvelles sur les remplacements DGS et DST.

M. le Maire répond que le DST doit arriver le 1<sup>er</sup> mai, le DST en juin et la responsable pour le RAM et le LAEP le 1<sup>er</sup> juillet.

**27 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°9 – FONCIER – ACCORD DE PRINCIPE – VENTE DES 16.3ha DE L'ASPRE AU GRAND AVIGNON POUR LE PROJET D'EXTENSION – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

*« En vue de compléter le dossier d'autorisation environnementale du Grand Avignon pour le projet d'extension de la zone d'activités de l'Aspre sur une surface de 16.3 hectares, le Grand Avignon doit afficher qu'il sera propriétaire de la parcelle. A cet effet, le GA a fait une proposition d'achat selon la méthode du compte à rebours et propose un prix de 7€ le mètre carré, ce qui porterait la vente à 1 141 000€. La Commune y est favorable.*

*France Domaine est saisi pour estimation mais actuellement la zone classée boisée, est non constructible au vu du Règlement National d'Urbanisme ; le futur PLU, en cours d'un nouvel arrêt, affiche ce zonage pour extension de la zone d'activités de l'Aspre.*

*Au moment de la signature de la promesse de vente, il conviendra de solliciter à nouveau France Domaine.*

*Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré*

*DONNE un accord de principe de cession des 16.3 hectares situés en prolongement de la Zone d'Activités de l'Aspre, dont le document d'arpentage est en cours à GEO MISSION, au Grand Avignon au prix de 7€ du mètre carré, »*

M. TAILLEUR précise que la commune ne paiera rien concernant les compensations faunistiques étalées sur 30 ans, ou les compensations pour le bois. D'un autre côté, la commune encaissera la Taxe d'aménagement.

M. ROUSSELOT dit que cette recette ne sera pas répétitive. M. MANETTI répond que pour la Taxe Foncière sur le Bati, ce sera répétitif.

**21 VOIX POUR  
6 VOIX CONTRE (NURY, GRANIER, BAUZA, RODRIGUEZ,  
BERARDO, ROUSSELOT)  
ADOpte A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°10 – AFFAIRES SCOLAIRES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE PRIMAIRE CAMUS – RAPPORTEUR : Anne-Marie GOURIOU**

*« Il est proposé une subvention de 1500€ à CAMUS pour l'organisation d'un séjour à Paris avec nuitées de deux classes.*

*Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré*

*APPROUVE la subvention exceptionnelle de 1500€ à la caisse de l'Ecole primaire CAMUS,*

*DIT que les crédits sont inscrits au compte 6574, »*

**27 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°11 – ACCUEIL DE LOISIRS – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF – RAPPORTEUR : Anne-Marie GOURIOU**

*« En vue de poursuivre le partenariat avec la CAF du Gard, concernant les différents modes d'accueils organisés par l'Accueil Collectif de Mineur « LA RECRE » pour les 3-17 ans, il est proposé de signer une nouvelle convention d'objectifs et de financement.*

*Sont dissociés : l'accueil périscolaire, extrascolaire et l'espace jeune (ALSH Adolescents)*

*Les calculs de la prestation de service ordinaire sont identiques aux précédents. En revanche le taux de ressortissant du régime général est fixé par la CAF à 95% pendant toute la durée de la convention.*

*Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré*

*APPROUVE la convention relative au versement de la prestation de service « ALSH » avec la CAF pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2022 pour les accueils organisés par l'ACM « LA RECRE ».*

Adopté le 25/04/2019

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention ainsi que tout document relatif. »

**27 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°12– FONCIER : CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS AP943 – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI**

« Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique ENEDIS envisage des travaux qui doivent emprunter une de nos parcelles.

Pour cela ENEDIS nous demande de bien vouloir autoriser la pose de 4 supports aériens sur la parcelle cadastrée AP 943 lieux-dits Tras le Puy sans compensation financière

Afin de matérialiser cette occupation, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé

Et après en avoir délibéré

APPROUVE la convention de servitude aux conditions proposées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier. »

M. ROUSSELOT demande la hauteur des poteaux. M. MANETTI ne pense pas qu'ils sont très hauts mais vérifiera. Mme CORDEAU indique que c'est un renfort électrique pour la LGV.

**27 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°13– MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES DES PRODUITS D'ENTRETIEN – AJOUT D'UN LOT N°3 – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

« Par délibération n°2018\_12\_107 du 13/12/2018, il a été décidé d'approuver la constitution d'un groupement de commande pour les produits d'entretien courants et produits d'hygiène spécifiques à la petite enfance.

Après la réunion de cadrage avec les membres du groupement, afin de répondre aux orientations stratégiques pour intégrer des marchés publics « verts » et valoriser l'achat public responsable, il s'avère intéressant et pertinent d'intégrer des produits éco responsables dans ce marché.

Afin de favoriser la mise en concurrence et d'élargir l'accès à la commande publique des entreprises spécialisées dans ce domaine, il est nécessaire d'affiner l'allotissement du marché.

Par conséquent un lot supplémentaire va être rajouté, à savoir le lot 3 : produits d'entretien éco responsable

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré

APPROUVE l'ajout du lot 3 Produits d'entretien éco responsable,

AUTORISE le coordonnateur à modifier la convention de groupement de commande

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier. »

**27 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°14 - FONCIER - TABLEAU ANNUEL 2018 DES AFFAIRES FONCIERES – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI**

« Comme chaque année, il convient de présenter à l'Assemblée Municipale, le tableau des décisions prises par la Collectivité en matière de vente et d'achat foncier de l'année précédente,

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé

Et après en avoir délibéré

APPROUVE le rapport annuel de la politique foncière 2018. »

Mme GRANIER lit un texte de Mme NURY : « Dans ce tableau, vous annotez avoir obtenu la rétrocession à l'euro symbolique du parking du collège Paul Valéry par le syndicat intercommunal.

Ledit syndicat a transféré le foncier du collège et du parking du collège, à l'unanimité en séance du 16 avril 2018, au conseil départemental et ce, à titre gratuit.

Le département en a pris acte par délibération en séance plénière du 18 octobre 2018.

Adopté le 25/04/2019

*A ce jour, le département est toujours propriétaire de l'emprise foncière du parking, et ne vous a fait aucune rétrocession dudit parking.*

*Nous vous demandons donc de retirer ce point du dossier de relevé des affaires foncières de la commune. »*

Mme CORDEAU rappelle l'historique des faits à savoir que dans le cadre de la dissolution du SI du collège, ce dernier devait transférer les terrains lui appartenant au CD 30 correspondant à l'assise foncière du collège en voie de travaux d'extension et du parking et que le CD 30 prévoyait de retransférer à la commune. Depuis les dossiers ont évolué mais ce tableau ne fait que reprendre les décisions du conseil municipal en 2018, tout comme la cession à M. FATIRAS ; à ce jour, rien n'est signé.

**27 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°15 – AFFAIRES GENERALES – TABLEAU ANNUEL 2018 DES MARCHES PUBLICS –RAPPORTEUR : André HEUGHE**

*« Comme chaque année, il convient de présenter à l'Assemblée Municipale, le tableau des décisions prises par la Collectivité en matière de marchés publics pour l'année précédente,*

*Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé*

*Et après en avoir délibéré*

*APPROUVE le rapport annuel des marchés publics 2018. »*

**25 VOIX POUR  
2ABSTENTIONS (BERARDO, ROUSSELOT)  
ADOpte A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°16 – GENDARMERIE – RAPPORT 2018 DE LA SEGARD – RAPPORTEUR : Hervé FARDET**

*« Dans le cadre de la convention de mandat confiée à la SEGARD pour la réalisation d'une gendarmerie le 17 septembre 2012, il convient d'approuver le Compte rendu annuel de sa délégation,*

*Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé*

*Et après en avoir délibéré*

*APPROUVE le rapport d'activité 2018 de la SEGARD pour la construction d'une future Gendarmerie à Roquemaure. »*

M. BERARDO demande les suites données aux questions posées en page 13 du document. M. MANETTI indique que la solution technique retenue par la DDTM est un complément de canalisations pluviales perforées sur le bas permettant l'infiltration. Le dossier doit être déposé le 3 avril.

M. BERARDO demande le surcoût ?

M. MANETTI répond que des économies ont été réalisées sur l'ensemble du projet mais que le surcoût des nouvelles observations dans le dossier loi sur l'eau, n'est pas finalisé encore, les chiffres du tableau financier arrêté au 31.12.2018 seront modifiés dans le courant de l'année. Quand l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage de la SEGARD s'élève dans le tableau à 25000€.

**25 VOIX POUR  
2ABSTENTIONS (BERARDO, ROUSSELOT)  
ADOpte A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°17 – FONCIER – VENTE PARCELLES MIEMART A YOANN BOURGUES – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI**

*« M. BOURGUES Yoann a sollicité la commune pour acquérir une parcelle communale en friche au nord-est de Miémart cadastrées AD 211, 213 et 253 d'une superficie totale de 4 908m<sup>2</sup>. En zone agricole, France Domaine a évalué le bien à 4 908€ HT soit 1€ le mètre carré. Il est proposé de lui vendre au prix de 0.90€ HT le mètre carré soit 10% ; il souhaite y planter des fruitiers.*

*Considérant l'accord de l'intéressé en date du 21 mars 2019,*

*Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré*



Adopté le 25/04/2019

APPROUVE la cession des parcelles agricoles cadastrées section AD 211 de 243m<sup>2</sup>, 213 de 393 m<sup>2</sup> et 253 de 4272m<sup>2</sup> soit un total de 4 908m<sup>2</sup> au prix de 0,90€ le mètre carré soit 4417.20€ à M. Yoann BOURGUES demeurant à Miémart à Roquemaure, frais notariés à sa charge

DIT que Me DEVINE sera chargé de la rédaction de l'acte, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et tout document y relatif »

**27 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°18 – URBANISME – RETRAIT DE LA DELIBERATION PORTANT ARRET DU PLU – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI**

« En raison du retrait de l'OAP des Ponts longs, il convient de retirer la délibération d'arrêt du PLU N°2018\_03\_016 du 1<sup>er</sup> mars 2018 en vue de débattre à nouveau du PADD modifié et de relancer la procédure d'arrêt.

Considérant qu'il convient de reprendre la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme en vue d'une nouvelle enquête publique.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré

RETIRE la délibération d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme N°2018\_03\_016 du 1<sup>er</sup> mars 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y relatif »

M. BERARDO demande le calendrier de la suite de la procédure.

M. MANETTI répond que le PADD avec une réunion publique sera présenté au CM en mai et un nouvel arrêt du PLU sera prévu d'ici fin juin d'où sera enclenchée à nouveau la consultation des PPA, une réunion publique et l'enquête publique ; le tout, sans blocage de la DDTM.

**27 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DECISIONS DU MAIRE EN SYNTHESE**

. N°2019\_012 du 12 février : modification de la régie d'avance de La Récré – extension à l'Espace Jeunes.

. N°2019\_026 du 27 février visée en préfecture le jour même : nouveaux tarifs de la salle des fêtes.

		Associations		Entreprises		Particuliers
		Roquemauroises	Non Roquemauroises	Roquemauroises	Non Roquemauroises	Roquemaurois
Petite Salle	Caution		1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	Caution Ménage	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
	Forfait demi-journée (12h Maximum)	100 €	300 €	150 €	300 €	150 €
	Forfait journée (24h Maximum)	200 €	400 €			250 €
	Forfait Week end du Samedi 9h au Lundi 9h	400 €				400 €
	Particularité	1/2 tarif pour le personnel municipal titulaire pour un usage strictement personnel à justifier (1 fois/an maxi)				
Grande Salle (petite salle comprise)	Caution		1 500 €	1 500 €	1 500 €	NON LOUEE AUX PARTICULIERS
	Caution Ménage	200 €	200 €	200 €	200 €	
	Forfait demi-journée (12h Maximum)	200 €	700 €	300 €	700 €	
	Forfait journée (24h Maximum)	300 €	1 200 €			
		3 gratuits (24h Maxi) par an				

. N°2019\_027 du 11 février : contrat d'édition des bulletins municipaux avec la société 2M Régie qui prend en charge la totalité des frais de conception, production et distribution en contrepartie de la régie publicitaire.

. N°2019\_028 du 28 février : renouvellement du contrat de maintenance et hébergement du logiciel BIBLIXNET pour un montant de 963.92€ HT et du portail OPAC-X pour 290€ HT, révisable annuellement, pour la médiathèque avec la société BIBLIX SYSTEMES ; pour 1 an renouvelable 2 fois.

Adopté le 25/04/2019

- . N°2019\_029 du 1<sup>er</sup> mars : indemnisation de JURIDICA pour l'assignation HILAIRE-IMBERT pour infraction à l'urbanisme de 823,20 €.
- . N°2019\_030 du 1<sup>er</sup> mars : avis d'audience devant le Tribunal Correctionnel de Nîmes le 29 mai – infraction à l'urbanisme de Mme DELCHAMBRE – désignation de Me LEMOINE.
- . N°2019\_031 du 4 mars : contrat de vente société G –PROD de Carpentras pour le bal du 13 juillet au coût de 1850€ TTC.
- . N°2019\_032 du 5 mars : indemnisation de JURIDICA pour liquidation de l'astreinte pour l'affaire DELMAS de 850,00 €.
- . N°2019\_033 du 5 mars : renouvellement du contrat de maintenance matériel et logiciel du PV électronique pour la police municipale avec LOGITUD SOLUTION pour un coût de 424,65 € HT révisable annuellement pendant les 3 années du contrat.
- . N°2019\_034 du 7 mars : contrat d'engagement avec Patrick HUET pour une conférence sur le Rhône le 04/04/19 à la médiathèque – coût 300€ TTC.
- . N°2019\_035 du 7 mars : contrat de spectacle avec « La troupe sauvage » pour l'œuvre « Le Bourgeois Gentilhomme » le 06/07/19 à la salle des fêtes. Spectacle gratuit pour la commune et payant pour le public.
- . N°2019\_036 du 8 mars : renouvellement de l'adhésion à l'association départementale des Francas du Gard en 2019 au coût 100 €
- . N°2019\_037 du 8 mars : contrat de surveillance avec PLANETE SECURITE pour Roquemaure2Rire les 28 et 29 juin pour un montant de 918 €HT.
- . N°2019\_038 du 11 mars : contrat de surveillance avec PLANETE SECURITE pour le bal du 13 juillet pour un montant de 320 €HT.
- . N°2019\_039 du 11 mars : contrat avec la croix blanche du Vaucluse pour le poste de secourisme à la fête votive du 15 au 18 août au prix de 1200€.
- . N°2019\_040 du 13 mars : contrat de surveillance avec PLANETE SECURITE pour la fête votive du 15 au 18 août pour un montant de 5040 € HT.
- . N°2019\_041 du 13 mars : renouvellement d'adhésion 2019 à l'ANEV – 320 €
- . N°2019\_042 du 18 mars : avenant N°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la mission d'assistance pour la révision générale du PLU présenté par CITADIA/EVEN CONSEIL/TERRE ET TERRITOIRES d'Avignon d'un montant de 13 025 € HT.
- . N°2019\_043 du 18 mars : marché à bons de commandes pour les travaux de V.R.D. à l'entreprise SAS ROBERT Travaux Publics de Verfeuil d'une durée de 1 an reconductible 3 fois dans la limite de 4 ans pour un montant minimum de 50 000 € HT et maximum de 250 000 € HT.
- . N°2019\_044 du 20 mars : contrat de maintenance des adoucisseurs d'eau avec ATS CULLIGAN VAUCLUSE GARD des Angles pour un montant forfaitaire de 200 € HT par visite d'un an reconductible 3 fois.
- . N°2019\_045 du 22 mars : contrat d'entretien de la pompe à chaleur du pôle petite enfance avec THERMIQUE DU MIDI SAS de Tresques pour un montant forfaitaire de 432,12 € HT d'un an reconductible 3 fois

## QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 21h05